

FCP AMEN PERFORMANCE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2012 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. **Vérification spécifique :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31/12/2012, l'actif de FCP AMEN PERFORMANCE a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement

- Au 31/12/2012, l'actif net de FCP AMEN PERFORMANCE a été employé en des titres émis par un même émetteur (ATL 2010-1) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Mars 2013

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>405 354</u>	<u>676 476</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	225 661	282 340
Obligations et valeurs assimilées	3.2	179 693	394 137
Placements monétaires et disponibilités		<u>50 568</u>	<u>181 306</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	50 568	181 306
TOTAL ACTIF		<u>455 921</u>	<u>857 782</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		412	4 986
Créditeurs divers		709	1 002
TOTAL PASSIF		<u>1 121</u>	<u>5 988</u>
<u>Capital</u>	3.4	<u>447 434</u>	830 241
<u>Sommes capitalisables</u>	3.9	<u>7 367</u>	<u>21 554</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		7 367	21 554
ACTIF NET		<u>454 800</u>	<u>851 795</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>455 921</u>	<u>857 783</u>

ETAT DE RESULTAT
De la Période allant de 1/1/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3.5	17 980	32 601
Revenus des placements monétaires	3.6	2 538	4 447
Total des revenus de placements		20 517	37 048
Charges de gestion des placements	3.7	8 468	10 936
Revenus Nets des placements		12 049	26 112
Autres charges d'exploitation	3.8	1 060	1 332
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 990	24 781
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 623>	<3 226>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 367	21 555
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 623	3 226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<28 070>	5 322
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		51 984	<26 585>
Frais de négociation		<22 803>	<14 653>
Résultat non distribuable		1 111	<35 916>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 100	<11 136>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la Période allant de 1/1/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	12 100	<11 136>
Résultat d'exploitation	10 990	24 781
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<28 070>	5 322
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	51 984	<26 585>
Frais de négociation de titres	<22 803>	<14 653>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<409 095>	<564 386>
Souscriptions		
- Capital	129 077	193 822
- Régularisation des sommes non distribuables	3 620	<5 277>
- Régularisation des sommes capitalisables	4 587	10 004
Rachat		
- Capital	<515 056>	<748 161>
- Régularisation des sommes non distribuables	<13 368>	17 602
- Régularisation des sommes capitalisables	<18 231>	<32 737>
- Droit de sortie	276	362
VARIATION DE L'ACTIF NET	<396 995>	<575 521>
ACTIF NET		
En début de période	851 795	1 427 317
En fin de période	454 800	851 795
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	7 963	13 317
En fin de période	4 261	7 963
VALEUR LIQUIDATIVE	106,736	106,969
TAUX DE RENDEMENT	-0,218%	-0,200%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2012

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 1^{er} février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Marché Principal				
AB	750	26 998	26 074	5,733%
ADWYA	191	1 209	1 525	0,335%
ATTIJA.LEASI	400	14 516	15 158	3,333%
BT	1 800	22 680	21 580	4,745%
ENNAKL	3 600	38 958	41 580	9,142%
GIF	4 501	37 632	23 684	5,208%
SALIM	205	5 781	5 248	1,154%
SOTUVER	2 538	21 710	21 398	4,705%
STAR	209	33 860	29 672	6,524%
TELNET HOLD	4 000	36 709	26 972	5,931%
TUNIS RE	1 500	14 250	12 768	2,807%
GIF DA12	1		1	0,000%
TOTAL	19 695	254 304	225 661	49,618%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
AB 2010	200	17 333	17 564	3,862%
ATL 2010-1	900	54 000	54 901	12,071%
ATLESING 010	660	39 600	40 091	8,815%
CIL 2010/2	600	36 000	36 250	7,971%
MX 2010 TB	300	30 000	30 888	6,791%
TOTAL	2 660	176 933	179 693	39,510%

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 50 568 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2012	En % de l'actif net
Avoirs en banque	50 568	11,12%
TOTAL	50 568	

3.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2012	2012
Montant	830 241
Nombre de titres	7963
Nombre de Porteurs de parts	19
Souscriptions réalisées	
Montant	129 077
Nombre de titres émis	1238
Nombre de Porteurs de parts nouveaux	5
Rachats effectués	
Montant	-515 056
Nombre de titres rachetés	4940
Nombre de Porteurs de parts sortants	8
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	51 984
Régularisation des sommes distribuables	-10 020
Régularisation des sommes non distribuables	-9 748
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-28 070
Résultat de l'exercice clos en instance d'affectation	21 554
Frais de négociation de titres	-22 803
Droit de sortie	275
Capital au 31/12/2012	
Montant	447 434
Nombre de titres	4261
Nombre de Porteurs de parts	16

3.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des actions	8 231	4 204
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 749	21 674
Revenus des titres OPCVM		6 723
TOTAL	17 980	32 601

3.6- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des Bons du Trésor		2 173
Revenus des Billets de Trésorerie		923
Intérêts des comptes de dépôt	2 538	1 351
TOTAL	2 538	4 447

3.7- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	7 574	9 782
Rémunération du dépositaire	894	1 154
TOTAL	8 468	10 937

3.8- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

3.9- Sommes capitalisables :

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».